

## Retour sur le syndicalisme retraités

Autrefois, les retraités restaient dans leur syndicat d'origine ou alors ils étaient dans l'Association française des vieux travailleurs, créée en 46 (6 mai) par quelques militants CFTC en retraite. Association qui regroupait essentiellement des retraités du secteur privé. Et déjà à ce moment-là, il y avait des dissensions entre ceux qui souhaitaient s'orienter vers la défense des droits des retraités et ceux qui voulaient en faire une sorte de « club d'anciens » tourné vers l'amitié et l'entraide.

En 1964, la CFTC devient CFDT et en 65, l'Association des vieux travailleurs devient, après d'âpres débats, la Fédération des retraités et anciens travailleurs. Nouvelle fédé qui publie un Bulletin des retraités - un quatre pages dont le premier numéro date du printemps 66. Le Bulletin des retraités traite alors des questions liées à la retraite et au vieillissement (je cite) « au sort des personnes âgées et infirmes », pour lesquelles la CFDT réclamera en 68 un minimum de ressources égal au SMIC.

La place des retraités dans la CFDT évoluera de manière continue durant les années suivantes avec la prise en charge revendicative des spécificités liées à la retraite : l'amélioration des ressources (et notamment des basses pensions), de meilleures conditions de vie pour les âgés, la suppression des hospices et la construction de foyers-résidence, le développement des services à domicile et la prise en charge de la dépendance.

La Fédération des retraités et anciens travailleurs deviendra l'UCR - Union confédérale des retraités - le 22 janvier 1969. Les structures confédérales d'alors font peu de place aux retraités mais l'UCR est de moins en moins un club d'anciens et de plus en plus visible, allant même jusqu'à intervenir auprès des candidats aux législatives de 73. Les retraités CFDT ont désormais leurs banderoles spécifiques dans les manifestations. Le premier congrès de l'UCR se tient à Orléans en 1975, en présence de 115 délégués. La SG élue est une femme, Simone Malaquin.

En 1979, les retraités s'organisent en URIR et en UDIR (union régionale ou départementale interprofessionnelle de retraités). Et, alors que jusque là c'était la confédération qui finançait l'UCR, les retraités paient désormais une cotisation fixée à 0,3 % de la retraite perçue.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 81 marque un changement pour la CFDT retraités : les basses pensions s'améliorent (pour mémoire, création du minimum contributif, revalorisation du minimum vieillesse, allocations d'adulte handicapé, etc.) et on peut partir en retraite à taux plein à 60 ans. Suite aux lois de décentralisation (1982) qui confèrent des pouvoirs nouveaux aux départements, notamment en matière d'action sociale, on met en place de nouvelles structures de représentation des retraités et personnes âgées comme les CODERPA.

En 1982, au congrès de l'UCR à Guidel, Edmond Maire déclare : « Pour que les retraités sortent de la place secondaire qui est la leur, il faut que leurs organisations aient un place réelle, non secondaire, une place qui leur accorde un vrai statut, un vrai pouvoir dans la CFDT. Et la question posée à la Confédération, c'est celle de sa capacité à reconnaître le droit des retraités à exister en son sein d'une manière spécifique avec un pouvoir réel ».

Il faudra encore un peu de temps... Si le congrès de 2000 à Cherbourg se prononce pour l'intégration des retraités à la vie confédérale, l'intégration à part entière des retraités dans la CFDT date officiellement du Congrès de 2003. Elle s'est traduite concrètement par exemple par l'envoi de CFDT magazine à tous les retraités.

En 2006, les UDIR deviennent des UTR et elles votent au Congrès confédéral. Il a lieu à Grenoble et c'est la première fois que les retraités peuvent s'exprimer et les UTR voter dans les mêmes conditions que les syndicats de salariés. Mais l'UCR ne peut pas (pas encore !) présenter de candidats au Bureau national confédéral.

J'ai envie de dire « ça viendra ! » et les retraités sauront prendre leur place, toute leur place, et rien que leur place. Les retraités représentent aujourd'hui 8% des adhérents de la CFDT... et ils n'ont

peut-être pas dit leur dernier mot !

Il y a, chez les retraités, plus de militantes que de militants mais tous souhaitent continuer à défendre ce qui a été la motivation de toute une vie.

Et quand je vous vois tous ici, permettez-moi de saluer en vous ces « vieux » - et ces « vieilles » - qui y croient encore ! Car on aura beau avoir toutes les structures possibles et imaginables, sans les adhérents, sans les militants, la CFDT n'est rien ! Et les retraités ont encore bien des combats à mener aujourd'hui.

On ne peut pas ici ignorer les nombreux événements qui nous interpellent sur la question des valeurs en tant que citoyens en responsabilité. Comment fait-on pour défendre les valeurs de liberté et de justice ? Comment lutter contre l'obscurantisme et les fanatismes de tous poils ?

On ne peut pas ne pas être inquiet

### **Mais il faut continuer à nous battre.**

Nous battre pour que le second volet de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement voie le jour, celui qui concerne les EHPAD et leur tarification, afin que le reste à charge pour les familles soit moindre et pour que les personnels des maisons de retraite soient formés et reconnus.

Nous battre pour préserver les retraités modestes. Nous battre contre le gel des pensions et contester une revalorisation de nos retraites sur la seule inflation. Nous battre pour expliquer que si la CFDT est pour le partage des efforts, les retraités ont pris leur part depuis le début de la crise (imposition de la majoration pour trois enfants et plus, suppression de la demi-part pour personne seule, etc.). Nous battre pour une refonte en profondeur du système fiscal, devenu illisible et opaque, pour plus de justice et de redistribution, pour rendre à l'impôt sa vertu citoyenne.

Nous battre pour l'accès aux soins de qualité pour tous, pour une meilleure répartition des professionnels de santé sur les territoires, pour la fin des dépassements d'honoraires, mais aussi pour la généralisation de la complémentaire santé pour les retraités Et surtout et toujours, pour le financement universel de la perte d'autonomie (pas de financement individuel privé).

Et dire qu'il y a encore des gens pour croire que retraite signifie oisiveté, ennui et fin de l'indignation. Eh bien non ! Ceux qui pensent ça ont « tout faux » ! Chez les retraités CFDT, on a encore du pain sur la planche.

En mai 2015, a eu lieu à Nantes le congrès des retraités. « S'engager pour chacun, agir pour tous », c'est le slogan de notre organisation syndicale (c'était aussi celui de notre congrès) mais elle n'est rien, la CFDT, sans le relais des adhérents sur le terrain.

Alors, battons-nous tous ensemble ! Retraités, salariés, jeunes, vieux de la CFDT ! Comme l'a écrit Victor Hugo : « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent. »

Et bon anniversaire à notre organisation, une septuagénaire pleine de vigueur !

Claudine Guenot